

Élections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les élections régionales permettent d'élire les conseils régionaux, assemblées délibérantes des régions. Chaque département des Hauts de France envoie un certain nombre de conseillers (25 pour l'Oise) à Lille, siège du Conseil Régional des Hauts De France

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaires et proportionnels pour une durée de 6 ans.

Les élections départementales permettent d'élire le conseil départemental, assemblée délibérante des départements. Chaque canton de l'Oise (21 au total) est représenté par un binôme homme-femme. Notre commune fait partie du canton de Nogent sur Oise. Les conseillers départementaux sont élus au suffrage universel direct majoritaire à deux tours, pour un mandat de 6 ans.

Rappel :

Le jour du vote, si vous ne pouvez vous déplacer, faites vous représenter par un autre électeur par l'intermédiaire d'une procuration. Celle-ci est à établir au commissariat, dans la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile.



Ces élections se tiennent le même jour, ce qui nécessite de la place et un grand nombre d'assesseurs pour tenir les 2 différents bureau de vote.

Les bureaux de vote se tiendront à la **salle polyvalente** et seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Variété Club de France

Dimanche 20 juin, un village sportif sera installé par le dispositif Classes Olympiques de l'Oise sur le stade. Les élèves de 17 classes olympiques s'affronteront dans les 12 ateliers proposés.

Dès 15 heures, les jeunes assisteront à un match de football opposant les joueurs du Variété Club de France à une sélection de joueurs monchysois.

Quel ancien joueur célèbre sera de la partie?

Vous le saurez en venant les encourager dans le respect des gestes barrière : port du masque et distanciation.



“

Infos dernière minute

”

“

Fête foraine 2021

”

Au regard des contraintes sanitaires actuelles, la municipalité et le comité des fêtes regrettent de ne pouvoir organiser notre traditionnelle fête communale.

Après concertation avec les forains, manèges et attractions seront présents comme l'année dernière, place des droits de l'enfant.

Les forains auront le plaisir de vous y accueillir le week-end du 26-27 juin.

Un protocole sanitaire sera mis en place afin que chacun puisse profiter de quelques instants de joie et de liberté.

N'oubliez pas, jusqu'au 30 juin, le couvre-feu est toujours de rigueur à 23h00.



“

14 juillet

”



Dès le 1er juillet, les contraintes sanitaires vont s'alléger : disparition du couvre-feu, distanciation moins contraignantes, rassemblement autorisé.

Nous allons enfin pouvoir retrouver un semblant de liberté, partager ensemble de bons moments.

Retenez sur votre agenda, la date du 14 juillet !!

Les membres du comité des fêtes se préparent pour vous proposer un temps convivial et familial autour de l'étang.

Nous vous donnerons de plus amples informations dans le prochain bulletin municipal.